



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 18
DECEMBRE 2024

OBJET : Règlement d'attribution de l'aide municipale pour l'opération façades
Délibération n° 2024-087

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI DIX HUIT DECEMBRE A DIX HUIT HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi
12 décembre 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH
LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Didier MARTIN, Philippe
BOP, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves
Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES A MME CORINNE LAFFITTAU, Mme Chrystelle BARON A MME
DANIELE CASTAING, M. Bernard MALHERBE A M. PHILIPPE PELLARINI, M. Evelyne PISSOAT A M.
Xavier LAGRAVE, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, MME Sonia DUBOSC A MME DANIELLE
BARRAUD, MME Nathalie DARRIEUMERLOU A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme JOËLLE
RICHARD A M. André EVRARD, M. Thierry BOURREC A M. DIDIER MARTIN, M. Alexandre MARTIN A
M. JEREMY MARTI.

EXCUSEE : Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 18 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 10 Conseillers Municipaux excusés : 1</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 9 juin 2023 autorisant M. le Maire à signer la convention-cadre relevant du dispositif « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'actions, à conclure entre la préfecture des Landes, la préfecture du Gers, le conseil Départemental des Landes, le conseil Départemental du Gers, la commune d'Aire sur l'Adour, la commune de Barcelonne du Gers et la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,

Vu le règlement municipal de l'opération façades ci-annexé, définissant les conditions d'octroi d'une aide financière aux propriétaires d'immeubles au sein du périmètre défini,

Vu l'avis de la commission municipale « Commerce et Attractivité du territoire » en date du 22 octobre 2024,

Vu le rapport présenté par Mme Isabelle Méchin,



Mme Méchin expose que la ville d'Aire sur l'Adour s'est engagée dans une politique ambitieuse d'embellissement et de développement urbain dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,
A ce titre, elle a la volonté de préserver, valoriser le patrimoine existant bâti (dont les façades des immeubles) et améliorer le cadre de vie de ses habitants,
Aussi, afin de favoriser la rénovation des façades, la municipalité d'Aire sur l'Adour souhaite apporter son aide financière aux propriétaires désireux de mettre en valeur leur bâti,
La commune d'Aire sur l'Adour souhaite donc s'engager dans la rénovation du bâti appartenant à des propriétaires privés au travers d'une opération façades subventionnées, instaurée sur un périmètre défini,
Cette opération façades est programmée du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029,
La commune d'Aire sur l'Adour financera les travaux à hauteur de 30 % du montant des travaux TTC plafonné à 4 000 € par opération dans la limite de l'enveloppe financière votée annuellement par l'assemblée délibérante (enveloppe de 20 000 € par an soit 100 000 € sur 5 ans),
Le règlement municipal de l'opération façades ci-annexé précise notamment les critères d'éligibilité à cette aide communale ainsi que les conditions d'attribution,

Considérant la nécessité d'adopter le règlement municipal de l'opération façades,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de mettre en place une opération d'aide aux propriétaires privés pour la rénovation des façades en centre-ville et approuve le périmètre d'intervention figurant dans le règlement d'attribution de l'aide municipale pour l'opération façades ci-annexé.

Article 2 : d'adopter le règlement d'attribution de l'aide municipale pour l'opération façades.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : M. le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 19 décembre 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-